

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

Présents : Marc DEMOLLIENS, Marylise THILLIEZ, Ludovic DUTRIAUX, Nathalie TELLIER, Michel SERGENT, Nicole DARQUES, Bruno LEDUC, Chantal TERNISIEN, Raymond LEJOSNE, Anne-Marie BAUDE, Rémy SOKI, Nadine LECONTE, Thierry MARMIN, Stéphanie GRABARZ, Bertrand GUILBERT, Nicole PRUVOT, Thierry RUFFIN, Monique ROCHE, Eric EECKOUT, Véronique BALLY, Simon LEMAIRE, Anne DACHICOURT, Jean-Luc MARCOTTE, Delphine DELLIAUX, Philippe PRUD'HOMME, Ludivine MOREAU et Martine GOURNAY-PRUDHOMME.

Excusés : Chantal TERNISIEN et Thierry MARMIN qui ont respectivement donné procuration à Marylise THILLIEZ et Eric EECKOUT.

Madame Nicole DARQUES a été élue secrétaire de séance.
Le dernier procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

1) COMPTES DE GESTION 2020 :

Monsieur le Président de la séance rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12 ;

- **Vu** l'Instruction n° NOR BUDE1302105J du 13 septembre 2012 relative aux comptes de gestion et financiers des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de la séance qui rappelle que le compte de gestion établi par le Receveur Municipal est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes ;

- **Vu** l'avis favorable du Bureau municipal ;

A main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- *approuve et adopte les comptes de gestion : Ville, Assainissement, Eau et Spac du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020 dont les réalisations sont conformes à celles des comptes administratifs 2020 : Ville, Assainissement, Eau et Spac.*

2) COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand GUILBERT, Conseiller Municipal Délégué aux finances, délibérant sur les comptes administratifs 2020 dressés par Monsieur Marc DEMOLLIENS, Maire ;

- **Vu** la présentation des comptes administratifs 2020 ;

- **Vu** l'avis favorable du Bureau municipal ;

Monsieur le Président ayant quitté la séance, par 26 voix « pour », le Conseil Municipal adopte :

- les comptes administratifs 2020 arrêtés comme suit et conformes aux comptes de gestion 2020 de Monsieur le Receveur Municipal :

Budget Principal		Dépenses	Recettes	Soldesn-1	Résultats
	Fonctionnement	4 515 452.15	5 088 250.16	468 605.24	1 041 403.25
	Investissement	1 044 319.33	1 129 548.07	921 514.06	1 006 742.80
	Restes à réaliser	2 542 541.56	1 064 759.86		
Budget Assainissement		Dépenses	Recettes	Soldesn-1	Résultats
	Fonctionnement	135 373.53	296 614.27	141 197.97	302 438.71
	Investissement	181 380.72	401 937.79	-120 359.00	100 198.07
	Restes à réaliser	383 168.17	50 250.00		
Budget Eau		Dépenses	Recettes	Soldesn-1	Résultats
	Fonctionnement	48 794.20	58 453.40	20 880.77	30 539.97
	Investissement	87 639.33	86 274.09	132 045.70	130 680.46
	Restes à réaliser	199 826.00	55 125.00		
Budget Spanc		Dépenses	Recettes	Soldesn-1	Résultats
	Fonctionnement	0.00	0.00	8 552.26	8 552.26
	Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
	Restes à réaliser	0.00	0.00		

3) AFFECTATION DES RESULTATS 2020 :

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- **Considérant** la régularité des opérations ;
- **Vu** l'avis favorable du Bureau municipal ;
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2020 commune, assainissement, eau et SPANC ;
- **Décide d'affecter les résultats 2020 comme suit :**

Budget Principal	Résultat de l'exercice	<i>Excédent</i>	1 041 403.25
	Virement prévu (pour mémoire)		469 832.30
	Exécution du besoin de financement (1068)		471 038.90
	Affectation de l'excédent en fonctionnement		570 364.35
Budget Assainissement	Résultat de l'exercice	<i>Excédent</i>	302 438.71
	Virement prévu (pour mémoire)		236 067.97
	Exécution du besoin de financement (1068)		232 720.10
	Affectation de l'excédent en fonctionnement		69 718.61
Budget Eau	Résultat de l'exercice	<i>Excédent</i>	30 539.97
	Virement prévu (pour mémoire)		36 823.08
	Exécution du besoin de financement (1068)		14 020.54
	Affectation de l'excédent en fonctionnement		16 519.43
Budget Spanc	Résultat de l'exercice	<i>Excédent</i>	8 552.26
	Virement prévu (pour mémoire)		0.00
	Exécution du besoin de financement (1068)		0.00
	Affectation de l'excédent en fonctionnement		8 552.26

4) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 – PRESENTATION DU RAPPORT :

L'élaboration du budget primitif pour les communes de plus de 3500 habitants est précédée par la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République précise que le

Débat d'Orientation Budgétaire devra en outre exposer les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

A cet effet, Monsieur le Maire présente le rapport, informe l'assemblée sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, sur les engagements pluriannuels et sur la structure et la gestion de la dette.

Le Conseil Municipal prend connaissance du document support joint à la présente délibération.

Vu l'avis favorable du Bureau municipal.

Le Conseil prend acte du rapport d'orientations budgétaires.

5) DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - ADOPTION :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après avoir étudié le rapport préalable au débat d'orientations budgétaires, il convient de procéder au vote du débat d'orientations budgétaires, dans une délibération spécifique.

Monsieur le Maire engage le débat d'orientations budgétaires.

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1 ;

Considérant qu'il convient de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientations budgétaires de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées, des projets pluriannuels et de l'état de la dette, adopte à main levée et à l'unanimité, le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

6) VENTE BIENS IMMOBILIERS – M. SYLVAIN DEMILLY - TERRAINS RUE DE LA GARE :

Mr. Alain Jollant ayant fait savoir qu'il ne souhaite plus acquérir les parcelles AM 306 et 307, M. le Maire en informe le Conseil et propose de retirer la délibération du 17 septembre 2019.

Mr Sylvain Demilly vient d'acquérir les parcelles AM 262 et AM 263 rue de la Gare et souhaiterait étendre sa propriété par l'acquisition des parcelles :

- AM 306 et 307 représentant environ 70 m² pour 1 000 € + frais de géomètre et de notaire

- AM 304 p (à l'arrière des parcelles AM 262 et 263) représentant environ 100 m² pour 1000 € + frais de géomètre pour les 3 parcelles et de notaire

Il sera précisé dans l'acte qu'aucune sortie ne pourra se faire depuis la parcelle AM 307.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu les avis rendus du service des domaines ;

Vu l'accord de Monsieur Sylvain DEMILLY ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Considérant l'intérêt pour la commune de vendre ces biens ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- retire la délibération du 17 septembre 2019 autorisant la cession de 2 parcelles à Mr Jollant,

- décide de vendre à Monsieur Sylvain DEMILLY les parcelles cadastrées AM 304p, 306 et 307 représentant environ 170 m² pour 2 000 € ;

- indique que les frais de géomètre, de notaire et de clôtures seront à la charge de l'acquéreur ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

7) VENTE BIEN IMMOBILIER – M. WILFRIED OBERT – TERRAIN ZAL RUE DE LA GARE :

Monsieur Wilfried OBERT par courrier en date du 10 décembre 2020 a sollicité la commune en vue d'acquérir la parcelle AM 304 p1 pour environ 90 m² issue de la parcelle AM 304 afin de pouvoir agrandir son entreprise ZAL rue de la Gare.

Après consultation du service des domaines, je vous propose de céder la parcelle AM 304 p1 au prix de 900 € + frais de géomètre et de notaire.

- Vu** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- Vu** les avis rendus du service des domaines ;
- Vu** l'accord de Monsieur Wilfried OBERT ;
- Vu** l'avis favorable du Bureau municipal ;
- Considérant** l'intérêt pour la commune de vendre ces biens ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- **décide** de vendre à Monsieur Wilfried OBERT la parcelle cadastrée AM 304 p1 représentant environ 90 m² pour 900 € ;
- **indique** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

8) ACHAT EAU VILLE DE LONGFOSSE – Frais facturés par la CAB :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 juin 2018 qui fixait par convention les modalités d'achat d'eau potable à la commune de Longfossé pour alimenter les habitants de la chaussée Brunehaut.

Par courrier en date du 16 mars 2021, Madame la Maire de Longfossé nous a informé qu'il convenait également de rembourser à la commune de Longfossé les frais de gestion qui lui sont facturés par la CAB.

Le taux de ces frais de gestion est actuellement de 0.0486 € par m³ de litres d'eau facturés à la ville de Desvres (budget Eau). Ce taux est évolutif.

- Vu** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- Vu** l'avis favorable du Bureau municipal ;

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à modifier par avenant n° 1 la convention signée le 26/11/2018 afin de pouvoir régler les frais de gestion à la commune de Longfossé à partir du 1^{er} janvier 2021.

9) AGENCE DE L'EAU – DEMANDE DE SUBVENTION – LUTTE CONTRE LES FUITES D'EAU – SECTEUR ALLENDE/GAZON/BROSSOLETTE :

Dans le cadre des actions menées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, il est possible d'obtenir une aide financière afin de remplacer des réseaux fuyards dans le cadre du futur Programme Concerté de l'Eau et de son avenant pour 2021.

- Vu** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- Vu** l'avis favorable du Bureau municipal ;

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible et à signer tout document en rapport avec ce dossier.

ENSEIGNEMENT :

10) ECOLE MOLINET – APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un appel à projets « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » a été mis en œuvre par l'Etat dans le cadre du plan de relance – Continuité pédagogique.

Cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.

Suite au courrier du 9 février 2021 nous informant de l'ouverture d'une classe pour la rentrée scolaire 21/22, je vous propose de candidater à cet appel à projets en faveur de l'école Molinet afin de solliciter la subvention la plus élevée possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité :

- *autorise Monsieur le Maire à candidater à l'appel à projets « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » ;*
- *adopte le plan de financement joint à la présente délibération ;*
- *sollicite une subvention la plus élevée possible pour la généralisation du numérique éducatif à l'école Molinet ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.*

ADMINISTRATION :

11) POSTE DE DESVRES – OPPOSITION A LA REDUCTION DU TEMPS D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Par courrier remis le 10 février 2021, le responsable de secteur du Groupe La Poste a informé M. le Maire de l'intention de sa hiérarchie de fermer le bureau de poste de Desvres le lundi dans le cadre du Contrat de Présence Postale Territoriale 2020-2022.

Après concertation avec Monsieur le Maire de Samer, il s'avère que La Poste envisage de fermer le bureau de sa commune le mercredi. Mr le Maire a proposé à Mr le Maire de Samer d'adresser une réponse conjointe exprimant l'opposition commune aux mesures envisagées.

Le conseil municipal de Samer a par ailleurs émis un avis défavorable à cette proposition de réduction de temps d'ouverture au public.

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide de manifester son opposition à la réduction du temps d'ouverture de La Poste au public par cette délibération.

12) COMITE TECHNIQUE & CHSCT COMMUN VILLE ET CCAS – ORGANISATION :

Par délibération du 9 octobre 2018, le conseil municipal avait décidé :

- De maintenir le paritarisme en fixant un nombre de représentants titulaires et suppléants du collège des élus égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléant ;
- De composer ce comité : de 3 représentants titulaires et 3 suppléants du collège des élus et de 3 représentants titulaires et 3 suppléants du collège du personnel ;
- De maintenir le recueil de l'avis des représentants du collège des élus par le comité social technique ;
- D'autoriser le Maire à transmettre cette délibération aux organisations syndicales.

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, accepte de maintenir les décisions ci-dessus adoptées en 2014 et 2018 et rappelle que les membres élus qui siègent au CT et au CHSCT sont nommés par arrêté municipal du Maire dont la liste a été fixée en séance de conseil municipal.

13) RESEAU DE CHALEUR – ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 15/12/2020 :

Par courrier en date du 22 février 2021, la Préfecture du Pas-de-Calais nous a fait savoir que la Communauté de Communes de Desvres-Samer avait défini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ». De ce fait, la récupération d'une ressource locale (réseau de chaleur, ...) dans une logique durable entre dans la notion d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur le Préfet du Pas de Calais et rappelle que la communauté de communes de Desvres-amer ayant délibéré le 18 décembre 2018 qu'elle exerce cette compétence depuis cette date.

Sur demande de Monsieur le Préfet, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, annule la délibération du 15 décembre 2020.

14) RESEAU DE CHALEUR C.C.D.S. – DEMANDE D'ADHESION AU RESEAU DE CHALEUR :

La Communauté de Communes de Desvres-Samer a proposé à la Ville de Desvres de bénéficier du réseau de chaleur mis en place pour desservir le Centre aquatique.

Deux bâtiments communaux pourraient en bénéficier et participer à cette action de maîtrise de l'énergie : la Maison de la Jeunesse et les futurs ateliers municipaux, 21 rue de la Gare.

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'adhésion au réseau de chaleur mis en place par la CCDS pour en faire bénéficier la Maison de la Jeunesse et les futurs ateliers municipaux, **à en devenir client** et à signer tout document en rapport avec ce dossier.

URBANISME - ENVIRONNEMENT :

15) DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ITINERAIRES DE RANDONNEES :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informe du projet de modification d'itinéraires de randonnée concernés par le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, considérant l'intérêt que présentent pour la pratique de la promenade et/ou de la randonnée le chemin suivant :

Tronçon	Référence cadastrale	Dénomination de chemin	Statut	Nom du propriétaire
16		Chemin forestier	Privé	ONF

- donne son accord au nouveau tracé des itinéraires de Grande Randonnée de Pays GRP du Boulonnais et du Haut-Pays ;
- s'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'itinéraire ;
- autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, marche nordique, équestre, ...) ;
- s'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement ;
- émet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR du tronçon n° 16.

DELEGATIONS :

16) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises conformément à la délibération du 26 mai 2020 de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire :

► LISTE DES CONCESSIONS DELIVREES EN 2020 :

DATE D'ACHAT	NOM PRENOM	NATURE DE LA CONCESSION
10/01/2020	CAUX Didier 6 rue Jean Macé 62240 DESVRES	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES
10/01/2020	ROUTIER Joëlle 26 rue de la Gare 62240 DESVRES	Renouvellement concession ROUTIER MOREAU CONCESSION 30 ANS 2 PLACES
29/01/2020	HIART Laurent – LEFEBVRE Christèle 46 rue Victor Hugo 62240 DESVRES	CONCESSION 30 ANS 2 PLACES
29/01/2020	MORLOT TINTILLIER Jean-Paul 5 rue Léon Barbe 27700 GUISENIERS	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES
05/02/2020	BEUGIN BACQ Marie-Antoinette 23 rocade Nord 62240 DESVRES	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES
18/03/2020	LENOIR Danièle 29/12 rue Eugène HURET 62360 PONT-DE-BRIQUES	CONCESSION 30 ANS 2 PLACES
22/05/2020	AMICEL Elise 57 rue Delamotte 62240 DESVRES	CONCESSION 30 ANS 3 PLACES
15/07/2019	GUEUDRE Marie-Thérèse 69 rue des Hêtres 62240 DESVRES	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES
17/07/2020	PF JOLY pour Mr Robert VIGNOT Maison de Retraite 62240 DESVRES	CONCESSION 50 ANS 1 PLACE
23/09/2020	RINGOT MAGNIER Françoise 54 chaussée Brunehaut 62240 LONGFOSSE	CONCESSION 50 ANS 3 PLACES

30/09/2020	CONDETTE CAUX Eugénie 36 Place Léon Blum 62240 DESVRES	Renouvellement concession n°1529 CONCESSION 50 ANS 2 PLACES
30/09/2020	Les Héritiers DACQUIN SERGENT (Lilian DACQUIN) 2 rue des Ecoles 62240 DESVRES	Renouvellement concession n° 1462 CONCESSION 50 ANS 2 PLACES
30/09/2020	Les Héritiers PATRON SAINT-GEORGES (Mr PATRON Patrick) 11 rue du Crocq Ouest 62240 MENNEVILLE	CONCESSION 30 ANS 2 PLACES Renouvellement concession n°1463
01/10/2020	DELIENCOURT JOLLY Pierrette (Pour les héritiers JOLLY LAMBERT) 2 rue Gabriel FOURMAINTRAUX 62240 DESVRES	CONCESSION 30 ANS 2 PLACES
06/10/2020	CASSEZ Georget (renouvellement et reprise concession CASSEZ-CLABAUT) 54 rue A. Guilmant 62200 BOULOGNE SUR MER	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES
07/10/2020	THELLIER CHAUSSOY Michèle 19 hameau de la source 62360 ISQUES	CONCESSION 30 ANS 2 PLACES Renouvellement concession CHAUSSOY FALEMPIN
07/10/2020	BOULY Bernard 13 rue Jacques Prévert 76290 MONTIVILLIERS	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES Renouvellement concession BOULY DEBETTE
07/10/2020	CAMPAGNE Frédéric 36 rue René Carpentier 59255 HAVELUY	CONCESSION 30 ANS 2 PLACES Renouvellement concession CAMPAGNE – PICARD
07/10/2020	LEMAIRE Pascal 33 rue Jean Jaurès 62240 DESVRES	CONCESSION 30 ANS 2 PLACES Renouvellement concession LEMAIRES-LECLERCQ
07/10/2020	GAMBART Michel 607 rue du Mont de Thunes 62360 HESDIN L'ABBE	CONCESSION 30 ANS 2 PLACES Renouvellement concession GAMBART-MARQUE
08/10/2020	BIZET CHAUSSOY Edith 34 rue du Soleil 75020 PARIS	CONCESSION 30 ANS 2 PLACES Renouvellement concession CHAUSSOY PAINDAVOINE
08/10/2020	CARON Régine et Nadine 18 rue de l'Eglise 62240 DESVRES	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES Renouvellement concession CARON Régine
08/10/2020	THOMAS CARON Jean 77 rue des Colombes 59850 NIEPPE	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES Renouvellement concession accordée le 23/09/1968
08/10/2020	THOMAS CARON Jean 77 rue des Colombes 59850 NIEPPE	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES (renouvellement concession CARON BOCQUET)
13/10/2020	THOMAS DUPRÉ Jean-Marc 1 Ter clos des Grenadiers 62360 SAINT-LEONARD	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES Renouvellement et reprise concession CARON Nadine
13/10/2020	OPIGEZ CAUX Jean-Michel 7 rue Victor Hugo 62240 DESVRES	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES
15/10/2020	Les Héritiers ROCHE PAINDAVOINE Mme LEVEL ROCHE Josette 27 rue Albert Camus 62240 DESVRES	CONCESSION 30 ANS 2 PLACES Renouvellement concession ROCHE PAINDAVOINE
04/11/2020	Les Héritiers THOMAS DUMONT Mr Régis THOMAS 8 Rue des Rosiers 62240 DESVRES	CONCESSION 30 ANS 3 PLACES Renouvellement concession THOMAS DUMONT
04/11/2020	VIE MERLOT Madeleine 22 route de Boulogne 62240 DESVRES	CONCESSION 30 ANS 2 PLACES Renouvellement concession VIE MERLOT
04/11/2020	CARPENTIER Hervé 4 rue des Plaines 60650 VILLEMBRAY	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES Renouvellement concession CARPENTIER BAUSSART
05/11/2020	TRIQUET Françoise 14 route de Boulogne 62240 DESVRES	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES Renouvellement et reprise concession TRIQUET GOURDIN
05/11/2020	BROSSIER MERLOT Jean 2 rue des Rosiers 62240 DESVRES	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES Renouvellement et reprise concession MERLOT DEBOVE
09/11/2020	Les héritiers LACROIX CANU Mr LACROIX Jacques 2 route de Courset 62240 LONGFOSSE	CONCESSION 30 ANS 2 PLACES Renouvellement concession LACROIX CANU
09/11/2020	ANQUEZ BROUSSIN Jean-Pierre 52 route de Samer 62240 LONGFOSSE	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES Renouvellement et reprise concession BROUSSIN LETENDART
15/12/2020	FASQUEL LIENARD Nathalie 10 Rue des Ecoles 62240 DESVRES	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES
17/12/2020	THOMAS BARBAUT Annie 9 rue de l'Egalité SAINT MARTIN DES FAUX 12410 SALLES CURAN	CONCESSION 50 ANS 2 PLACES Renouvellement concession THOMAS BARBAUX N°1598

MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE :

Néant.

La séance est levée à 20 heures 16.



Le Maire,
Marc DEMOLLIENS.

